

TRANSPORT SCOLAIRE

NIVEAUX PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

Nouveauté! Dès la rentrée scolaire 2020-2021, les parents des élèves des écoles primaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) pourront voir les informations au sujet du transport scolaire, en temps réel, sur le portail parents Mozaïk. Pour les parents qui n'ont pas de compte sur ce portail, toute l'information pour vous connecter vous sera transmise en début d'année scolaire. Par ailleurs, tous les parents recevront un bordereau d'embarquement, par courriel, leur indiquant si leur enfant a droit au transport scolaire ou non. Si l'enfant a droit au transport, le bordereau indiquera le numéro du parcours de l'autobus, l'horaire et l'arrêt désigné. Les élèves doivent se rendre aux arrêts déterminés par le Service du transport scolaire; la distance entre la résidence de l'élève et le point d'embarquement peut aller jusqu'à 500 mètres; et une seule adresse est considérée pour le transport du matin et du soir.

Nous demandons aux parents des élèves ayant droit au transport **D'AVISER LE SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE DE LA CSDGS S'ILS NE COMPTENT PAS UTILISER LE SERVICE.** Cela nous permettra d'accorder un plus grand nombre de places disponibles aux élèves qui en feront la demande.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

VOICI LES CRITÈRES POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU TRANSPORT SCOLAIRE, POUR LE SECTEUR DES JEUNES - NIVEAUX PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE ET SELON LA POLITIQUE DU TRANSPORT, DISPONIBLE SUR LE SITE WEB DE LA CSDGS À L'ADRESSE : csdgs.qc.ca/politiques-et-reglements

+ 600 m
ENTRE LA RÉSIDENCE
ET L'ÉCOLE, POUR L'ÉLÈVE
DU PRÉSCOLAIRE
(MATERNELLE).

+ 1 200 m
ENTRE LA RÉSIDENCE
ET L'ÉCOLE, POUR L'ÉLÈVE
DU PREMIER CYCLE
(1^{re} ET 2^e ANNÉES).

+ 1 600 m
ENTRE LA RÉSIDENCE ET
L'ÉCOLE, POUR LES AUTRES
ÉLÈVES DU PRIMAIRE.

**AUCUN
TRANSPORT**
NE SERA ACCORDÉ AUTRE QUE
DE LA RÉSIDENCE À L'ÉCOLE ET
DE L'ÉCOLE À LA RÉSIDENCE.

PLACES DISPONIBLES S'il reste des places disponibles à bord des autobus scolaires, elles peuvent être octroyées aux élèves non admissibles au transport scolaire. Le parent de l'élève qui désire se prévaloir de ce privilège doit remplir le formulaire électronique qui se trouve en ligne sur le site Web de la CSDGS à l'adresse : csdgs.qc.ca/transport-scolaire/demande-de-place-disponible

CHOIX D'ÉCOLE

Même si une demande de choix d'école est acceptée, le transport scolaire ne peut être offert.

VOICI QUELQUES RAPPELS AU SUJET DES PLACES DISPONIBLES :

- L'octroi des places disponibles débute à la mi-septembre.
- Toutes les demandes seront traitées avant le 30 octobre.
- La demande doit être renouvelée chaque année.
- Aucun parcours ni arrêt ne sera modifié pour accommoder les élèves qui bénéficient de ce privilège, ceux-ci doivent se rendre à un arrêt existant.
- Le bordereau de transport sera acheminé au secrétariat de l'école.
- Les informations au sujet du transport scolaire seront mises à jour sur le portail parents Mozaïk, en temps réel.

POUR EN SAVOIR PLUS OU POUR TOUTE QUESTION

W csdgs.qc.ca/transport-scolaire
@ transport@csdgs.qc.ca
T 514 380-8347



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries